Case
FRC
17527

DISCOURS

Prononcé dans la Chambre du Clergé, par M. DILLON, Curé du Vieux Pouzaugues, le 27 Mai.

54.

MESSIEURS,

La Nation Françaiſe, dont nous avons l'honneur d'être, en ce moment, les repréſentans, ne nous avoit, ſans doute, confié ſes plus chers intérêts, que dans l'eſpoir que nous nous en occuperions dès l'inſtant fixé par notre Roi bienfaiſant; des circonſtances imprévues ont obligé le Monarque de reculer juſqu'au 5 Mai l'ou-

THE NEWBERRY
LIBRARY

verture des Etats-généraux ; ce jour si désiré est enfin arrivé ; les cérémonies religieuses l'ont précédé, & les délibérations les plus importantes, les moyens les plus assurés pour guérir les plaies de l'Etat, ont dû indispensablement les suivre. Le monde entier avoit les yeux ouverts sur nous. Les vrais patriotes attendoient dans un respectueux silence, l'effet des engagemens que nous avions pris avec eux. La salle d'assemblée choisie par le Souverain pour réunir les trois Ordres, & leur faire part de ses sentimens paternels : ce lieu respectable devoit être sans doute, l'arène paisible & tranquille où chacun de nous pût ouvrir l'avis que lui auroient dicté son cœur & sa conscience. Les délibérations devoient se faire nécessairement en commun, comme intéressant la Nation entière ; au lieu de cela, le Clergé & la Noblesse, sans se consulter, sans consulter MM. du Tiers-Etat, ont effectué, le lendemain de cette séance majestueuse, qui n'avoit eu pour objet que le bien public, une séparation, qui n'auroit jamais dû avoir lieu. MM. du Tiers, pénétrés de l'amour de la paix, chargèrent une députation de faire part aux deux premiers

Ordres du desir qu'ils auroient de nous voir reprendre une place parmi eux, & établir parmi nous la plus parfaite harmonie ; elle fit sur le plus grand nombre des membres du Clergé, la plus vive impression ; il n'a pas tenu à eux d'accorder à MM. les Députés la satisfaction la plus entière, & de leur prouver qu'ils étoient animés des mêmes sentimens que ceux qui leur avoient dicté cette démarche généreuse ; ils n'ont cessé d'élever la voix pour obtenir de leurs co-députés un consentement unanime. Les raisons les plus fortes ont été déduites. Les inconvéniens d'une scission ont été mis dans la plus grande évidence. Tout a été discuté avec énergie & fermeté ; mais tous leurs raisonnemens, leurs prières même ont été inutiles. Des Membres qui peuvent n'avoir pas vu les choses sous leur vrai point de vue, ou qui se décident difficilement à adopter une opinion qui n'est pas la leur, ont tantôt prétendu que la chambre n'étant pas formée, ne pouvoit pas prendre une résolution définitive ; & tantôt, par un contraste bien frappant, que cette même chambre devoit délibérer, si elle répondroit ou ne répondroit pas à l'invitation de MM. du

Tiers, qui a fini par nommer des Commissaires, pour aviser aux moyens de conciliation. Qui ne voit que tous ces délais ne peuvent qu'aigrir les esprits, & occasionner une fermentation, dont le résultat seroit la nullité la plus absolue pour la réformation des abus & l'extirpation du vice cancéreux, qui, depuis si long-temps ronge le Gouvernement? Tous les bons patriotes doivent donc, sans hésiter, se rendre dans la salle consacrée aux séances, reprendre les places qui leur avoient été assignées par le Souverain, & concourir avec ceux qui nous y ont invité, au grand œuvre de la félicité publique : s'il étoit encore quelqu'un qu'une fausse honte, ou une timidité mal placée pussent retenir, qu'il sache que le bien public est son premier devoir, & qu'il ne peut s'opérer que par cette démarche éclatante; si elle a quelque chose d'irrégulier & même de contraire aux usages reçus, qu'il sache, dis-je, qu'elle a été commandée par l'impérieuse nécessité, devant qui les lois même doivent se taire.

De toute part les cris du peuple se font entendre, la misère augmente avec les murmures; & nous, tranquilles spectateurs d'une fermentation qui peut avoir les suites

les plus funeſtes, nous conſumerions notre temps en vaines délibérations ; miniſtres de paix & de charité, nous paroîtrions plutôt occupés de nos propres intérêts que de ceux de 23 millions d'hommes. Ah ! Meſſieurs, eſt-il quelqu'un de nous qui osât rentrer dans ſes foyers, ſi par notre faute le bien public n'étoit pas opéré, ſi les larmes des malheureux n'étoient pas deſſéchées ? Qui pourroit ſupporter l'idée des malédictions qui nous attendent, des hurlemens arrachés par la faim & par la misère qui retentiront à nos oreilles pendant notre route & à notre arrivée ? L'humanité outragée & abandonnée à ſon déſeſpoir ne ſeroit-elle pas en droit de nous accabler de reproches ? C'eſt le ſort que nous devons redouter, ſi notre ſéparation dure plus long temps ; ſi nous refuſons de nous confondre avec les vrais repréſentans du Peuple Français ; ſi nous ne travaillons de concert à rétablir la tranquillité dans le Royaume : avec les meilleures intentions, nous pourrions nous tromper ; nous ne connoiſſons pas tous les maux faits à l'humanité, ainſi que les remèdes qu'on peut y appliquer ; ce n'eſt qu'en conſultant Meſſieurs du Tiers, qu'en conférant avec

eux, qu'en profitant de leurs lumières & connoiſſances, que nous pourrons à notre tour, leur donner des avis ſages, & les aider de nos conſeils. Ils nous ont toujours regardés comme leurs pères ; ils nous écouteront encore avec plus d'attention, dans un moment où ils nous verront prêts à verſer dans les plaies de leurs amis & de leurs parens, le baume ſalutaire du Samaritain ; ils nous aimeront & nous chériront ; leurs enfans & leurs neveux ne prononceront nos noms qu'avec reſpect & reconnoiſſance.

Encore une fois, Meſſieurs, fuyons cette chambre iſolée, franchiſſons l'eſpace qui nous ſépare d'avec nos frères & nos confrères ; réuniſſons-nous à eux pour toujours ; & que la poſtérité la plus reculée apprenne que le Clergé de France eſt toujours prêt à tout ſacrifier, lorſqu'il s'agit de rétablir l'union, la paix & l'harmonie dans l'Etat ».

Ce diſcours, qui fut prononcé avec l'onction qui convenoit à d'auſſi grands intérêts, avoit frappé la plupart des membres de l'aſſemblée, & il ſembloit avoir préparé la réunion avec les Communes.

Les Curés députés s'étoient même assemblés le soir, au nombre de plus de 80, & avoient arrêté entr'eux de tenter le lendemain un dernier effort pour opérer cette réunion ; cependant le lendemain, la question agitée de nouveau trouva une puissante opposition. Les débats furent vifs ; & peut-être en seroit il résulté une scission dans la chambre même, par la retraite de la minorité, qui seroit venue se joindre aux Communes, si M. le Marquis de *Brezé*, Grand-maître des Cérémonies, ne se fût fait annoncer de la part du Roi. Le Cardinal de la *Rochefoucault* s'avança pour le recevoir ; mais il refusa d'entrer, attendu que la Chambre n'étoit pas constituée ; il remit seulement une lettre du Roi, sans cachet & sans adresse, ainsi conçue :

LETTRE du Roi, du 28 Mai.

J'ai été informé que les difficultés qui s'étoient élevées relativement à la vérification des pouvoirs des Membres de l'Assemblée des Etats-Généraux, subsistoient encore, malgré les soins des Commissaires choisis par les trois Ordres, pour chercher des moyens de conciliation sur cet objet.

170

Je n'ai pu voir sans peine & même sans inquiétude, l'Assemblée Nationale que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi de la régénération du Royaume, se livrer à une inaction, qui, si elle se prolongeoit, feroit évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mes Peuples & la prospérité de l'Etat. ---- Dans ces circonstances, je desire que les Commissaires-conciliateurs, déjà choisis par les trois Ordres, reprennent leurs conférences demain, à 6 heures du soir, & pour cette occasion, en présence de mon Garde des Sceaux & des Commissaires que je réunirai à lui, afin d'être informé plus particulièrement des ouvertures de conciliation qui seront faites, & de pouvoir contribuer directement à une harmonie si désirable & si instante; je charge celui qui, dans cet instant remplit les fonctions de Président, de faire connoître mes intentions à la Chambre.

A Versailles, le 28 Mai 1789.

Signé, LOUIS.

A MARSEILLE, Chez Jean Mossy, Père & Fils, Imprimeurs-Libraires.